

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES PUBLIQUES

FÉVRIER
2024

PRINCIPALES TENDANCES

A fin février 2024 et en comparaison avec la même période de 2023, l'exécution de la loi de finances, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales évolutions ci-après :

Au niveau des recettes

Une augmentation des recettes brutes de 18,9%, provenant de :

1- la hausse des recettes douanières nettes de 14,6%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 20 MDH à fin février 2024 contre 14 MDH un an auparavant :

- droits de douane (+21,8%) ;
- TVA à l'importation (+8,8%) ;
- taxe intérieure de consommation (TIC) sur les produits énergétiques (+28,3%), compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 15 MDH à fin février 2024 contre 7 MDH un an auparavant ;

2- la baisse de la TIC sur les tabacs manufacturés (-18,4%) et l'augmentation des autres TIC (+22,8%) ;

3- l'accroissement des recettes nettes de la fiscalité domestique de 14,4%, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général qui ont été de 586 MDH à fin février 2024 contre 794 MDH un an auparavant :

- l'IS (+15%), compte tenu de restitutions qui ont été de 37 MDH à fin février 2024 contre 13 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH.
- l'IR (+2,7%), compte tenu de restitutions qui ont été de 46 MDH à fin février 2024 contre 41 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 33,7% par rapport à leur niveau de fin février 2023.

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 8,7%.

- la TVA à l'intérieur (+35,5%), compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 477 MDH à fin février 2024 contre 726 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH.

A fin février 2024, les remboursements de TVA à l'intérieur (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) ont été de 681 MDH contre 1.038 MDH un an auparavant.

- les droits d'enregistrement et de timbre ont été de 5.900 MDH à fin février 2024 contre 5.310 MDH un an auparavant, en hausse de 11,1% ou +590 MDH.
- les majorations de retard (+45,9%), résultant de recettes brutes de 506 MDH à fin février 2024 contre 343 MDH à fin février 2023 et de dégrèvements de 26 MDH contre 14 MDH.

4- la hausse des recettes non fiscales de 119,7% en raison notamment de l'augmentation des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (3.872 MDH contre 955 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (625 MDH contre 69 MDH), ainsi que de la diminution des recettes de monopoles (417 MDH contre 1.250 MDH).

Au niveau des dépenses

1- un taux d'engagement global des dépenses de 20% et un taux d'émission sur engagements de 62%, contre respectivement 20% et 65% un an auparavant ;

2- une augmentation des dépenses ordinaires de 5,3% provenant de :

- la hausse de 5% des dépenses de biens et services, due à l'augmentation de 3,8% des dépenses de personnel et de 6,9% des autres dépenses de biens et services ;
- l'augmentation de 12,1% des charges en intérêts de la dette ;
- l'accroissement de 25% des émissions de dépenses au titre de la compensation ;
- la baisse de 25% des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur et à l'importation (y compris la part supportée par les collectivités territoriales) est de 683 MDH contre 1.040 MDH à fin février 2023.

3- une augmentation des dépenses d'investissement émises de 1,2%, passant de 16.643 MDH à fin février 2023 à 16.848 MDH à fin février 2024, en raison de la hausse de 12% des dépenses des ministères et de la baisse de 3,1% des dépenses des charges communes.

Soldes du Trésor

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, l'exécution de la loi de finances fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 1.912 MDH contre un solde ordinaire négatif de 3.775 MDH un an auparavant;
- un déficit du Trésor de 3.690 MDH, compte tenu d'un solde positif de 11,2 MMDH dégagé par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), contre un déficit du Trésor de 5.719 MDH à fin février 2023 compte tenu d'un solde positif de 14,7 MMDH dégagé par les CST et les SEGMA.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DU TRESOR

(Hors TVA des collectivités territoriales)

En millions de dirhams

	Février 2023	LF 2024	Février 2024	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES ORDINAIRES	43.351	309.824	51.557	16,6%	18,9%
1.1- Recettes fiscales⁽¹⁾ :	40.581	280.422	45.472	16,2%	12,1%
Impôts directs	13.597	118.403	14.539	12,3%	6,9%
Impôts indirects	19.372	126.985	22.232	17,5%	14,8%
Droits de douane	2.302	15.748	2.801	17,8%	21,7%
Droits d'enregistrement et de timbre	5.310	19.286	5.900	30,6%	11,1%
1.2- Recettes non fiscales :	2.770	29.402	6.085	20,7%	119,7%
Monopole et participations	1.250	19.480	417	2,1%	-66,6%
Privatisation	0	5.000	0	0,0%	
Domaine	75	355	85	23,9%	13,3%
Autres recettes ⁽²⁾	1.445	4.567	5.583	122,2%	286,4%
2- DEPENSES ORDINAIRES⁽³⁾	47.126	317.655	49.645	15,6%	5,3%
2.1- Biens et services :	41.103	252.844	43.141	17,1%	5,0%
Personnel	25.579	161.623	26.545	16,4%	3,8%
Autres biens et services ⁽³⁾	15.524	91.221	16.596	18,2%	6,9%
2.2- Intérêts de la dette :	4.815	38.229	5.398	14,1%	12,1%
Intérieure	3.944	27.975	4.103	14,7%	4,0%
Extérieure	871	10.254	1.295	12,6%	48,7%
2.3- Compensation⁽³⁾	400	16.957	500	2,9%	25,0%
2.4- Rembours. dégrèv. et restitut. fiscaux⁽⁴⁾	808	9.625	606	6,3%	-25,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	-3.775	-7.831	1.912		
4- INVESTISSEMENT⁽³⁾	16.643	118.108	16.848	14,3%	1,2%
5- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	14.448	-316	10.978		
6- SOLDE DES SEGMA	251	0	268		
7- DEFICIT/EXCEDENT GLOBAL⁽⁵⁾	-5.719	-126.255	-3.690		
8- VARIATION DES INSTANCES	-11.974	0	-13.494		
9- BESOIN / EXCEDENT DE FINANCEMENT	-17.693	-126.255	-17.184		
10- FINANCEMENT INTERIEUR :	17.303	73.624	16.324		
Dont :					
Adjudications	50.786		19.993		
Dépôts au Trésor	4.415		5.146		
Compte courant à BAM	458		6.455		
11- FINANCEMENT EXTERIEUR :	390	52.631	860		
Tirages et dons	1.883	71.500	4.493		
Amortissement	-1.493	-18.869	-3.633		

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et les dépenses des CST concernés.

(2) les autres recettes se composent des fonds de concours, des recettes en atténuation de dépenses de la dette et des recettes diverses des différents ministères.

(3) les dépenses sont présentées sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés par les comptables assignataires, conformément aux dispositions de l'article 32 de la loi organique relative à la loi de finances). Les autres biens et services regroupent les dépenses de matériel et les charges communes de fonctionnement hors dépenses de compensation.

(4) les remboursements, dégrèvements et restitutions concernent l'ensemble de la fiscalité domestique et douanière (cf. détail à la page 9).

(5) tel qu'il ressort des recettes prévues et des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2024.

RECETTES ORDINAIRES

	Février 2023	LF 2024	Février 2024	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES⁽¹⁾	40.581	280.422	45.472	16,2%	12,1%
IMPÔTS DIRECTS	13.597	118.403	14.539	12,3%	6,9%
<i>Taxe Professionnelle⁽²⁾</i>	8	89	8	9,0%	0,0%
<i>Impôt sur les Sociétés</i>	2.791	61.068	3.233	5,3%	15,8%
<i>Impôt sur le Revenu</i>	10.299	52.882	10.585	20,0%	2,8%
<i>Taxe d'Habitation⁽²⁾</i>	1	23	2	8,7%	
<i>Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéficiaires</i>	0	0	2		
<i>Majorations de retard</i>	343	2.952	506	17,1%	47,5%
<i>Taxe aérienne pour solid. et promot. Touristique</i>	147	1.327	184	13,9%	25,2%
<i>Autres⁽³⁾</i>	8	62	19	30,6%	137,5%
DROITS DE DOUANE^(*)	2.302	15.748	2.801	17,8%	21,7%
IMPÔTS INDIRECTS	19.372	126.985	22.232	17,5%	14,8%
TAXES INTERIEURES DE CONSOMMATION^(*) :	4.750	32.038	5.093	15,9%	7,2%
<i>Tabacs manufacturés^(*)</i>	2.114	12.500	1.724	13,8%	-18,4%
<i>Produits énergétiques^(*)</i>	2.290	16.737	2.944	17,6%	28,6%
<i>Autres^(*)</i>	346	2.801	425	15,2%	22,8%
TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE :	14.622	94.947	17.139	18,1%	17,2%
<i>à l'intérieur</i>	6.510	37.431	8.316	22,2%	27,7%
<i>à l'importation^(*)</i>	8.112	57.516	8.823	15,3%	8,8%
DROITS D'ENREGISTREMENT ET TIMBRE	5.310	19.286	5.900	30,6%	11,1%
RECETTES NON FISCALES	2.770	29.402	6.085	20,7%	119,7%
<i>Domaine</i>	75	355	85	23,9%	13,3%
<i>Monopoles et participations</i>	1.250	19.480	417	2,1%	-66,6%
<i>Privatisation⁽⁴⁾</i>	0	5.000	0	0,0%	
<i>Fonds de concours et dons</i>	6	0	28		
<i>Recettes en atténuation de dépenses de la dette</i>	69	1.000	625	62,5%	
<i>Recettes diverses⁽⁵⁾</i>	1.370	3.567	4.930	138,2%	259,9%
TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	43.351	309.824	51.557	16,6%	18,9%

(1) les recettes fiscales sont présentées pour leur montant brut, compte non tenu du montant émis au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi organique relative à la loi de finances. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux figurent parmi les dépenses de fonctionnement du budget général et des CST concernés.

(2) il s'agit de la part de l'Etat dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation.

(3) les autres impôts directs se composent pour l'essentiel de la taxe de licence sur les débits de boissons.

(4) « Produits de cession des participations de l'Etat » rubrique 1100013000860060 du budget général.

(5) les recettes diverses sont constituées des recettes des différents ministères notamment les amendes transactionnelles et forfaitaires, les droits de chancellerie, etc... A partir de 2016, les recettes diverses tiennent compte des versements de certains CST et SEGMA au budget général, en application des dispositions de la loi organique relative à la loi de finances qui interdit les versements entre SEGMA et entre SEGMA et CST (article 22), entre CST et entre CST et SEGMA (article 27). Des versements peuvent être effectués au profit du budget général à partir des SEGMA et des CST (articles 22 et 27).

(*) A compter du 1^{er} février 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

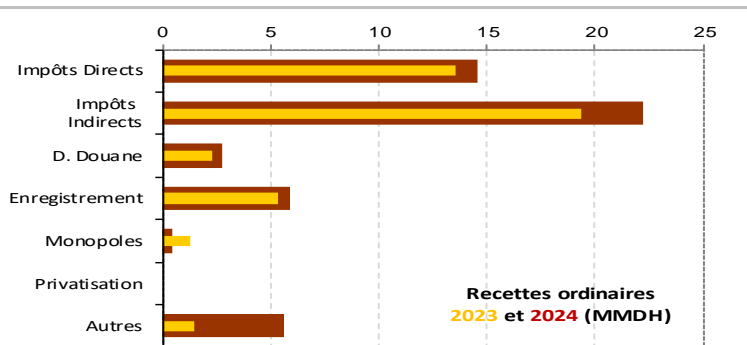
La situation provisoire des charges et ressources du Trésor arrêtée à fin février 2024 laisse apparaître une hausse des recettes ordinaires brutes de 18,9% et des dépenses ordinaires émises de 5,3% dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 1.912 MDH.

Compte tenu d'un besoin de financement de 17,2 MMDH et d'un flux net positif du financement extérieur de 860 MDH, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 16,3 MMDH.

1-RECETTES ORDINAIRES

Les recettes ordinaires brutes¹ se sont établies à 51,6 MMDH contre 43,4 MMDH à fin février 2023, en hausse de 18,9% ou +8,2 MMDH.

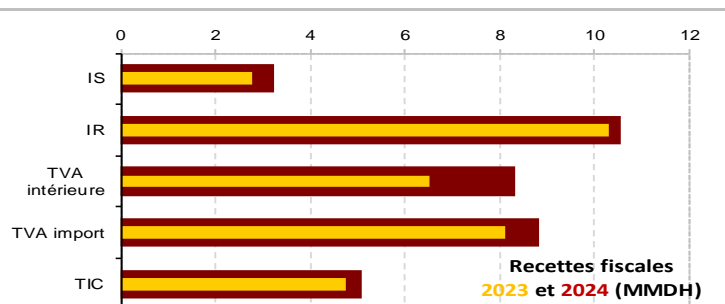
Ceci s'explique par l'augmentation des impôts directs de 6,9%, des droits de douane de 21,7%, des impôts indirects de 14,8%, des droits d'enregistrement et de timbre de 11,1% et des recettes non fiscales de 119,7%.



1.1- RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales brutes ont été de 45,5 MMDH contre 40,6 MMDH à fin février 2023, en augmentation de 12,1% ou +4,9 MMDH.

L'évolution des recettes fiscales résulte de la hausse des recettes douanières de 14,7% et de la fiscalité domestique de 13,1%.



1.1.1-RECETTES DOUANIERES²

Les recettes douanières nettes (droits de douane, TVA à l'importation et TIC sur les produits énergétiques) ont été de 14.548 MDH à fin février 2024 contre 12.690 MDH un an auparavant, en hausse de 14,6% ou +1.858 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2023, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 20 MDH à fin février 2024 contre 14 MDH un an auparavant.

Les recettes douanières brutes ont été de 14.568 MDH à fin février 2024 contre 12.704 MDH un an auparavant, en hausse de 14,7% ou +1.864 MDH par rapport à leur niveau à fin février 2023.

- Droits de douane

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin février 2024 ont atteint 2.797 MDH contre 2.297 MDH un an auparavant, soit une hausse de 21,8% ou +500 MDH.

- TVA à l'importation

Les recettes nettes provenant de la TVA à l'importation se sont établies à 8.822 MDH à fin février 2024 contre 8.110 MDH à fin février 2023, enregistrant une hausse de 8,8% ou +712 MDH.

La TVA sur les produits énergétiques a enregistré une baisse de 6,1% ou -108 MDH et celle sur les autres produits une augmentation de 13% ou +820 MDH.

- TIC sur les produits énergétiques

Les recettes nettes de la TIC sur les produits énergétiques ont atteint 2.929 MDH contre 2.283 MDH, en hausse de 28,3% par rapport à leur niveau de fin février 2023 ou +646 MDH, compte tenu de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 15 MDH à fin février 2024 contre 7 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la TIC sur les produits énergétiques ont été de 2.944 MDH contre 2.290 MDH, en augmentation de 28,6% par rapport à leur niveau de fin février 2023 ou +654 MDH.

¹ Il s'agit des recettes brutes, compte non tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

² A compter du 1^{er} février 2019, les données de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) sont présentées sur la base des recettes encaissées conformément aux dispositions de la loi organique relative à la loi de finances (article 32).

1.1.2- FISCALITE DOMESTIQUE

Les recettes nettes³ réalisées au titre de la fiscalité domestique se sont établies à 28,2 MMDH à fin février 2024 contre 24,6 MMDH à fin février 2023, en hausse de 14,4% ou +3,5 MMDH, compte tenu des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux supportés par le budget général de 586 MDH à fin février 2024 contre 794 MDH un an auparavant.

Les recettes brutes de la fiscalité domestique ont été de 28,8 MMDH à fin février 2024 contre 25,4 MMDH à fin février 2023, soit une hausse de 13,1% ou +3,3 MMDH.

- Impôt sur les sociétés

Les recettes nettes de l'impôt sur les sociétés ont été de 3.196 MDH à fin février 2024 contre 2.778 MDH un an auparavant, en hausse de 15% ou +418 MDH, compte tenu de restitutions qui ont été de 37 MDH à fin février 2024 contre 13 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les demandes de restitution de l'IS ont été de 4,2 MMDH⁴.

Les recettes brutes de l'IS ont été de 3.233 MDH à fin février 2024 contre 2.791 MDH à fin février 2023, en augmentation de 15,8% ou +442 MDH.

- Impôt sur le revenu

Les recettes nettes de l'IR à fin février 2024 ont enregistré une hausse de 2,7% par rapport à leur niveau à fin février 2023 (10.539 MDH contre 10.258 MDH), soit +281 MDH, compte tenu de restitutions de 46 MDH contre 41 MDH un an auparavant. Les recettes de l'IR sur profits immobiliers ont connu une hausse de 33,7% ou +217 MDH par rapport à leur niveau de 2023 (860 MDH contre 643 MDH).

Les recettes de l'IR prélevé par la Direction des Dépenses de Personnel (DDP) relevant de la Trésorerie Générale du Royaume ont enregistré une augmentation de 8,7% ou +132 MDH.

Recettes brutes de l'Impôt sur le Revenu			
	2023	2024	Evolution en %
IR total	10.299	10.585	2,8%
dont IR prélevé par la DDP	1.516	1.648	8,7%

- TVA à l'intérieur

Les recettes nettes générées par la TVA à l'intérieur à fin février 2024 se sont établies à 7.839 MDH contre 5.784 MDH à fin février 2023, en hausse de 35,5% ou +2.055 MDH, compte tenu des remboursements supportés par le budget général qui ont été de 477 MDH à fin février 2024 contre 726 MDH un an auparavant, étant précisé qu'à fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de TVA ont été de 33,8 MMDH⁵.

Les recettes brutes de la TVA à l'intérieur ont été de 8.316 MDH contre 6.510 MDH un an auparavant, en hausse de 27,7% ou +1.806 MDH.

Le montant global des remboursements de TVA à l'intérieur a été de 681 MDH à fin février 2024 contre 1.038 MDH à fin février 2023, soit -357 MDH. Les remboursements de TVA (681 MDH) sont imputés à raison de 70% au budget général, soit 477 MDH, et de 30% au compte d'affectation spéciale « Part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA », soit 204 MDH.

- Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes provenant des droits d'enregistrement et de timbre ont été de 5.900 MDH à fin février 2024 contre 5.310 MDH un an auparavant, soit une hausse de 11,1% ou +590 MDH.

- Majorations de retard

Les recettes nettes au titre des majorations de retard ont enregistré une augmentation de 45,9%, résultant de recettes brutes de 506 MDH contre 343 MDH et de dégrèvements de 26 MDH à fin février 2024 contre 14 MDH un an auparavant.

- Taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique

A fin février 2024, les recettes au titre de la taxe aérienne pour la solidarité et la promotion touristique ont été de 184 MDH contre 147 MDH un an auparavant, en hausse de 25,2% ou +37 MDH.

³ Il s'agit des recettes brutes diminuées des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

⁴ Données de la Direction Générale des Impôts.

⁵ Données de la Direction Générale des Impôts.

- Autres impôts directs

Les autres impôts directs (part du budget général dans le produit de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, taxe de licence, ...) ont été de 29 MDH contre 17 MDH, en hausse de 70,6% ou +12 MDH.

1.2-RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont été de 6.085 MDH contre 2.770 MDH un an auparavant, en augmentation de 119,7% ou +3.315 MDH, en raison notamment de la hausse des versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (3.872 MDH contre 955 MDH) et des recettes en atténuation des dépenses de la dette (625 MDH contre 69 MDH), ainsi que de la diminution des recettes de monopoles (417 MDH contre 1.250 MDH).

- Monopoles et participations

Les recettes des monopoles et participations ont été de 417 MDH à fin février 2024 contre 1.250 MDH à fin février 2023, en baisse de 66,6% ou -833 MDH.

Les recettes à fin février 2024 ont été versées notamment par Bank Al-Maghrib (120 MDH contre 130 MDH). A fin février 2023, l'Agence de la conservation foncière avait versé 1 MMDH.

Produit des monopoles et participations				
	2023	LF 2024	2024	Taux de réalis.
B.A.M	130	1.700	120	7,1%
I.A.M	0	800	0	0,0%
O.C.P	0	7.500	0	0,0%
ANCFCC	1.000	4.000	0	0,0%
Autres	120	5.480	297	5,4%
TOTAL	1.250	19.480	417	2,1%

- Autres recettes non fiscales

Les autres recettes non fiscales ont enregistré une augmentation de 286,4% ou +4.138 MDH, due pour l'essentiel aux versements des comptes spéciaux du Trésor au budget général (3.872 MDH contre 955 MDH) et aux recettes en atténuation des dépenses de la dette (625 MDH contre 69 MDH).

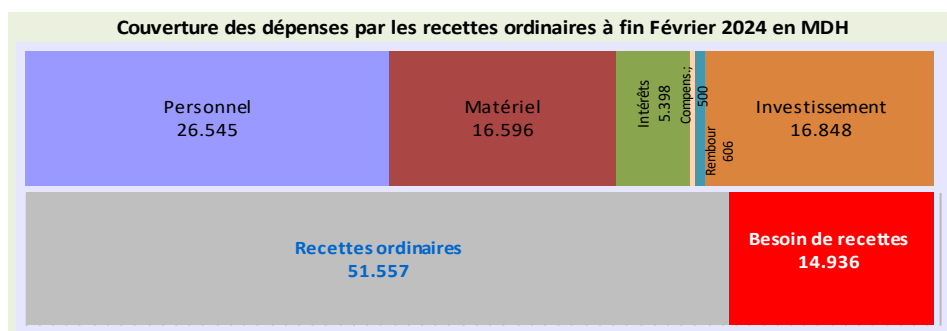
Structure des recettes ordinaires nettes

A fin février 2024, les dix principales natures de recettes nettes ci-après représentent 88,8% du total des recettes ordinaires. Avec des recettes de 16,7 MMDH, la TVA constitue la première source de recettes du budget général de l'Etat.

Principales natures de recettes nettes du budget général à fin Février 2024				
	Nature	Recettes ordinaires en millions DH	Evol en %	Structure
1	Taxe sur la valeur ajoutée	16.661	▲ 19,9%	32,7%
	- à l'importation	8.822	▲ 8,8%	17,3%
	- à l'intérieur	7.839	▲ 35,5%	15,4%
2	Impôt sur le revenu	10.539	▲ 2,7%	20,7%
3	Droits d'enregistrement	5.900	▲ 11,1%	11,6%
4	Impôt sur les sociétés	3.196	▲ 15,0%	6,3%
5	TIC prod. énergétiques	2.929	▲ 28,3%	5,7%
6	Droits de douane	2.797	▲ 21,8%	5,5%
7	TIC tabacs manufacturés	1.724	▼ 18,4%	3,4%
8	Recettes en atténuation de dépenses	625	▲ 805,8%	1,2%
9	Majorations de retard	480	▲ 45,9%	0,9%
10	Monopoles	417	▼ 66,6%	0,8%

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires

A fin février 2024, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 103,9% contre 92% un an auparavant. Ainsi, à fin février 2024, 51,5% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 32,2% aux dépenses de matériel, 10,5% aux intérêts de la dette, 1% aux émissions de la compensation et 1,2% aux remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.



Ainsi, une partie des dépenses émises au titre du budget général de l'Etat a été financée principalement par le recours à l'emprunt.

2- DEPENSES

Sur la base des émissions (ordonnances ou mandats visés), l'exécution des dépenses de l'Etat se présente comme suit :

2.1- ENGAGEMENTS

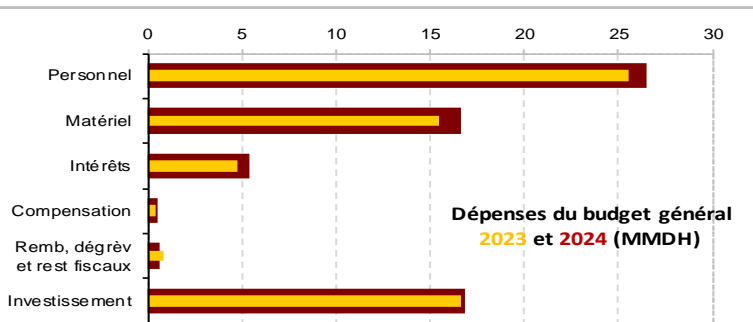
A fin février 2024, les engagements de dépenses, y compris celles non soumises au visa préalable d'engagement, se sont élevés à 140,9 MMDH, représentant un taux global d'engagement de 20%, soit le même niveau à fin février 2023 et un taux d'émission sur engagements de 62% contre 65% un an auparavant.

Situation des engagements ^(*) de dépenses 2024					
	Crédits Disponibles	Engagements	Emissions	Taux d'engagement	Taux d'émission sur engagement
	1	2	3	(2) / (1)	(3) / (2)
Fonctionnement	279.491	48.991	44.247	18%	90%
Investissement	126.988	30.654	16.848	24%	55%
C.S.T	194.791	54.401	19.503	28%	36%
SEGMA	1.857	227	14	12%	6%
Dette	100.629	6.632	6.632	7%	100%
TOTAL	703.756	140.905	87.244	20%	62%

(*) Intégrant des émissions non soumises à engagement (personnel, dette, ...)

2.2- DEPENSES DU BUDGET GENERAL

Les dépenses émises au titre du budget général ont été de 67,7 MMDH à fin février 2024, en hausse de 0,7% par rapport à leur niveau à fin février 2023, en raison de l'augmentation de 4,6% des dépenses de fonctionnement et de 1,2% des dépenses d'investissement, conjuguée à la baisse de 20,1% des charges de la dette budgétisée⁶.



DEPENSES EMISES AU TITRE DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Fonctionnement	42.311	279.426	44.247	16%	4,6%
Investissement	16.643	118.108	16.848	14%	1,2%
Dette	8.297	100.629	6.632	7%	-20,1%
TOTAL	67.251	498.163	67.727	14%	0,7%

La baisse des charges de la dette budgétisée de 20,1% s'explique par la diminution de 64,6% des remboursements du principal (1.234 MDH contre 3.482 MDH) et par l'augmentation de 12,1% des intérêts de la dette (5.398 MDH contre 4.815 MDH).

2.2.1- FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement émises ont été de 44,2 MMDH, dont 26,5 MMDH ont concerné les traitements et salaires qui enregistrent une hausse de 3,8%. Les dépenses de matériel ont augmenté de 1,4% (14 MMDH contre 13,8 MMDH) et les dépenses des charges communes ont enregistré une hausse de 45,6% (3.115 MDH contre 2.139 MDH).

La part du budget général dans les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux a diminué de 25% en raison notamment de la baisse des remboursements de la TVA à l'intérieur (477 MDH contre 726 MDH).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Personnel	25.579	161.623	26.545	16%	3,8%
Matériel	13.785	71.158	13.981	20%	1,4%
Charges communes	2.139	34.820	3.115	9%	45,6%
dont compensation	400	16.957	500	3%	25,0%
Dépenses imprévues		2.200			
Remb, dégr, rest fiscaux	808	9.625	606	6%	-25,0%
TOTAL	42.311	279.426	44.247	16%	4,6%

⁶ Dette dont la maturité est égale ou supérieure à 5 ans.

Le montant des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux imputé au budget général a diminué de 25% en raison notamment de la baisse de 249 MDH des remboursements de la TVA intérieure et de la hausse de 24 MDH des restitutions de l'IS, étant précisé que les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement, de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH à fin décembre 2022.

Dépenses de personnel

Les salaires servis par la TGR à fin février 2024 se sont établis à 26,5 MMDH contre 25,6 MMDH, en hausse de 3,8% par rapport à leur niveau de fin février 2023 ou +966 MDH. Les salaires servis par la DDP ont été de 21,1 MMDH, en augmentation de 3,5%, en raison de la hausse de la masse salariale structurelle de 3,8% et de la baisse des rappels de 3,1% (814 MDH contre 840 MDH).

Autres biens et services

Les émissions au titre des autres biens et services ont été de 16,6 MMDH, en hausse de 6,9% ou +1.072 MDH. Ces dépenses tiennent compte des transferts au profit de divers établissements et entreprises publics (6,9 MMDH contre 7,2 MMDH) et des comptes spéciaux du Trésor (1,6 MMDH contre 1,3 MMDH).

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette ont été de 5.398 MDH à fin février 2024 contre 4.815 MDH à fin février 2023, en hausse de 12,1% ou +583 MDH. Cette augmentation s'explique par la hausse de 4% des charges en intérêts de la dette intérieure (4.103 MDH contre 3.944 MDH) et de 48,7% de celles de la dette extérieure (1.295 MDH contre 871 MDH).

Compensation

A fin février 2024, les émissions de dépenses au titre de la compensation ont été de 500 MDH contre 400 MDH un an auparavant, en hausse de 25% ou +100 MDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux

Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux ont été de 606 MDH contre 808 MDH, en baisse de 25% ou -202 MDH. Cette diminution s'explique en grande partie par la baisse des remboursements, dégrèvements et restitutions au titre de la fiscalité domestique (586 MDH contre 794 MDH) en raison notamment du recul des remboursements de la TVA (477 MDH contre 726 MDH).

A fin décembre 2022, les arriérés de remboursement de la TVA et les demandes de restitution de l'IS ont été respectivement de 33,8 MMDH et de 4,2 MMDH.

Remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
1- Fiscalité domestique	794	9.499	586	6,2%	-26,2%
Impôt sur les sociétés	13	1.150	37	3,2%	184,6%
Impôt sur le revenu	41	143	46	32,2%	12,2%
TVA intérieure	726	8.028	477	5,9%	-34,3%
Majorations de retard	14	168	26	15,5%	85,7%
Droits d'enreg. et timbre	0	10	0		
Autres	0	0	0		
2- Fiscalité douanière	14	126	20	15,9%	42,9%
Droits d'importation	5	19	4	21,1%	-20,0%
TIC prod. énergétiques	7	97	15	15,5%	114,3%
TIC tabacs manufacturés	0	0	0		
Autres TIC	0	1	0		
TVA à l'importation	2	9	1	11,1%	-50,0%
Autres	0	0	0		
TOTAL	808	9.625	606	6,3%	-25,0%

SOLDE ORDINAIRE

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin février 2024 a été positif de 1.912 MDH contre un solde ordinaire négatif de 3.775 MDH un an auparavant.

2.2.2- INVESTISSEMENT

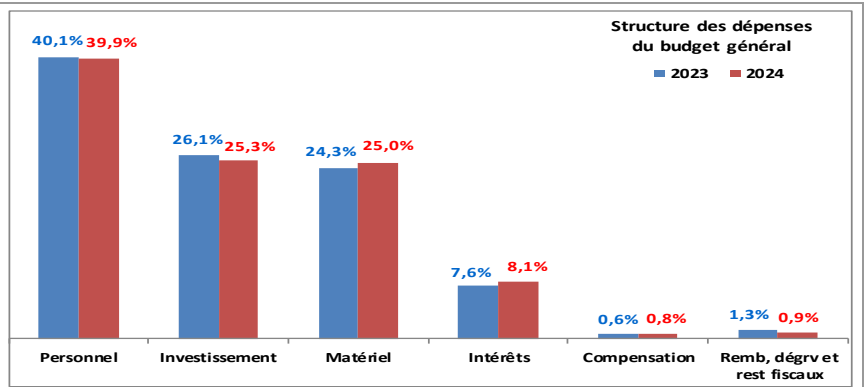
Les dépenses d'investissement émises au titre du budget général se sont établies à 16,8 MMDH à fin février 2024 contre 16,6 MMDH un an auparavant, en hausse de 1,2% ou +205 MDH, suite à l'augmentation de des dépenses des ministères de 12% et à la diminution des dépenses des charges communes de 3,1%.

Les dépenses d'investissement tiennent compte des versements aux comptes spéciaux du Trésor pour un montant de 11,4 MMDH contre 11,8 MMDH à fin février 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Var%
Investissement total :	16.643	118.108	16.848	14%	1,2%
1- Ministères	4.827	81.696	5.404	7%	12,0%
2- Charges communes :	11.816	36.412	11.444	31%	-3,1%
- Concours divers	11.762	23.348	11.444	49%	-2,7%
- Ristournes d'intérêts	4	206	0	0%	-100,0%
- Autres	50	12.858	0	0%	-100,0%

Structure des dépenses émises au titre du budget général

L'évolution de la structure des dépenses du budget général entre fin février 2023 et fin février 2024 fait ressortir une baisse de la part des dépenses de personnel, des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux et des dépenses d'investissement, conjuguée à la hausse de la part des intérêts de la dette, des dépenses de matériel et des émissions de dépenses de la compensation.



3- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor ont atteint 30,5 MMDH. Ces recettes tiennent compte des versements reçus des charges communes d'investissement du budget général pour 11,4 MMDH contre 11,8 MMDH à fin février 2023.

Les dépenses émises ont été de 19,5 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 217 MDH.

Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 11 MMDH.

	RECETTES ^(*)			DEPENSES ^(*)			Flux nets 2024
	2023	LF 2024	2024	2023	LF 2024	2024	
C.A.S	15.001	126.842	18.773	8.832	126.492	17.850	924
TVA des Coll.Terr.	6.267	40.692	7.345	4.265	40.692	4.406	2.939
Part régions (IS, IR, ...)	1.579	9.000	1.547	345	9.000	975	572
I.N.D.H	34	2.600	45	0	2.600	0	45
Soutien prix. prd.alim.	75	600	97	0	600	0	97
F.S. Routier	817	2.850	943	0	2.850	0	943
F.D. Agricole	885	4.200	115	801	4.200	3	112
Emploi domanial	453	1.500	166	113	1.500	2.013	-1.847
Lutte contre chômage	378	1.500	902	209	1.500	223	679
Dons des pays du CCG	0	350	0	0	0	0	0
Appui Cohés. Sociale	529	25.000	633	2.303	25.000	5.587	-4.954
F.S. Habitat	323	2.000	2.383	0	2.000	1.105	1.278
Gestion Covid-19	0	0	1	0	0	0	1
Gestion effets séisme	0	15.000	92	0	15.000	1.787	-1.695
Autres CAS	3.661	21.550	4.505	796	21.550	1.751	2.754
C. Dép. Dotation^(**)	12.488	10.801	11.707	3.760	10.801	1.591	10.116
Autres C.S.T	3	143	0	451	809	62	-62
TOTAL	27.492	137.786	30.480	13.043	138.102	19.503	10.978

(*) Les recettes et les dépenses des comptes spéciaux du Trésor représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

Les dépenses des CST tiennent compte des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux.

(**) Comptes de dépenses sur dotation.

4- SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

A fin février 2024, les recettes des services de l'Etat gérés de manière autonome ont été de 282 MDH contre 274 MDH à fin février 2023, en hausse de 2,9%.

Les dépenses ont été de 14 MDH à fin février 2024 contre 23 MDH à fin février 2023, en baisse de 39,1%.

Services de l'Etat gérés de manière autonome (*)					
	2023	LF 2024	2024	Réalisé	Variation
Exploitation :	227	0	258		13,7%
Recettes	249	1.746	269	15%	8,0%
Dépenses	22	1.746	11	1%	-50,0%
Equipement :	24	0	10		-58,3%
Recettes	25	286	13	5%	-48,0%
Dépenses	1	286	3	1%	

(*) Les recettes et les dépenses des services de l'Etat gérés de manière autonome représentent les flux de l'année. Elles ne tiennent pas compte des soldes reportés de l'année N-1 sur l'année N.

TAUX DE REALISATION DES PREVISIONS

A fin février 2024, les recettes ordinaires ont été réalisées à hauteur de 16,6% des prévisions de la loi de finances, les dépenses ordinaires ont été exécutées pour 15,6% et les dépenses d'investissement ont été émises pour 14,3%.

Réalisation des prévisions de la loi de finances 2024 en MDH				
	LF 2024	Février 2024	Taux de réalisation	Ecart
1- RECETTES ORDINAIRES	309.824	51.557	16,6%	-258.267
1.1- Recettes fiscales :	280.422	45.472	16,2%	-234.950
Impôts directs	118.403	14.539	12,3%	-103.864
Impôt sur les sociétés	61.068	3.233	5,3%	-57.835
Impôt sur le revenu	52.882	10.585	20,0%	-42.297
Impôts indirects	126.985	22.232	17,5%	-104.753
TVA à l'intérieur	37.431	8.316	22,2%	-29.115
TVA à l'importation	57.516	8.823	15,3%	-48.693
Taxes intérieures de consommation	32.038	5.093	15,9%	-26.945
Droits de douane	15.748	2.801	17,8%	-12.947
Droits d'enregistrement et de timbre	19.286	5.900	30,6%	-13.386
1.2- Recettes non fiscales :	29.402	6.085	20,7%	-23.317
Monopole et participations	19.480	417	2,1%	-19.063
Domaine	355	85	23,9%	-270
Autres recettes	9.567	5.583	58,4%	-3.984
2- DEPENSES ORDINAIRES	317.655	49.645	15,6%	-268.010
2.1- Biens et services :	252.844	43.141	17,1%	-209.703
Personnel	161.623	26.545	16,4%	-135.078
Autres biens et services	91.221	16.596	18,2%	-74.625
2.2- Intérêts de la dette :	38.229	5.398	14,1%	-32.831
Intérieure	27.975	4.103	14,7%	-23.872
Extérieure	10.254	1.295	12,6%	-8.959
2.3- Compensation	16.957	500	2,9%	-16.457
2.4- Rembours, dégrèvements et restitutions fiscales	9.625	606	6,3%	-9.019
3- INVESTISSEMENT	118.108	16.848	14,3%	-101.260

DEFICIT / EXCEDENT DU TRESOR

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, la situation des charges et ressources du Trésor dégage un déficit budgétaire de 3.690 MDH à fin février 2024 contre un déficit budgétaire de 5.719 MDH un an auparavant.

ORDRES DE PAIEMENT EN INSTANCE DE VISA ET DE REGLEMENT

Le montant des ordres de paiement en cours de visa et de règlement a été de 554 MDH à fin février 2024 contre 14 MMDH à fin décembre 2023, soit une diminution de 13,5 MMDH.

5- FINANCEMENT

Compte tenu d'un besoin de financement de 17,2 MMDH contre un besoin de financement de 17,7 MMDH à fin février 2023 et d'un flux net positif de 860 MDH du financement extérieur contre un flux net positif de 390 MDH un an auparavant, le Trésor a eu recours au financement intérieur pour un montant de 16,3 MMDH contre un recours au financement intérieur pour un montant de 17,3 MMDH à fin février 2023.

FINANCEMENT EXTERIEUR

A fin février 2024, le financement extérieur net a été positif de 860 MDH. Les remboursements du principal de la dette extérieure ont atteint 3,6 MMDH et les tirages ont été de 4,5 MMDH, dont 3,2 MMDH auprès de la BIRD.

FINANCEMENT INTERIEUR

Le financement intérieur résulte notamment :

- du recours au marché des adjudications pour un montant net de 20 MMDH contre 50,8 MMDH un an auparavant ;
- de la hausse des dépôts au Trésor de 5,1 MMDH contre 4,4 MMDH à fin février 2023 ;
- de la ponction sur les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib pour un montant de 6,5 MMDH contre une ponction de 458 MDH à fin février 2023 ;
- et des autres moyens de financement notamment, le numéraire chez les comptables publics, les chèques remis à l'encaissement durant les derniers jours du mois de février 2024 et dont le compte courant du Trésor à Bank Al-Maghrib ne sera crédité que début mars 2024, les avances aux régisseurs, ...

Dépôts au Trésor

Les dépôts au Trésor ont été de 117,2 MMDH à fin février 2024 contre 112,1 MMDH à fin décembre 2023, en hausse de 5,1 MMDH.

Disponibilités du Trésor

Les disponibilités du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib ont été de 4,4 MMDH contre 10,9 MMDH en début d'exercice, compte tenu de placements de 13,1 MMDH effectués en février 2024 et dont le remboursement n'intervient qu'en mars 2024.

Dette intérieure

S'élevant à 723 MMDH, l'encours de la dette intérieure est en hausse de 2,7% par rapport à son niveau à fin décembre 2023. Ceci s'explique notamment par le recours du Trésor au marché des adjudications pour un montant net de 20 MMDH, résultant de souscriptions pour 32,1 MMDH et de remboursements pour 12,1 MMDH contre un recours au marché des adjudications pour un montant net de 50,8 MMDH un an auparavant, résultant de souscriptions pour 82,8 MMDH et de remboursements pour 32,1 MMDH.

Encours de la dette intérieure					
	2023	Souscrip.	Rembour.	2024	Var %
Adjudications	699.382	32.105	12.112	719.375	2,9%
13 semaines	406,8	500,0	406,8	500,0	
26 semaines	2.079,4	150,0	1.379,4	850,0	
52 semaines	30.609,4	201,4	5.354,6	25.456,2	
2 ans	94.803,5	5.722,2	4.970,9	95.554,8	
5 ans	130.792,5	2.770,3	0,0	133.562,8	
10 ans	152.831,9	7.963,1	0,0	160.795,0	
15 ans	154.900,1	6.385,8	0,0	161.285,9	
20 ans	89.422,0	6.923,3	0,0	96.345,3	
30 ans	43.536,8	1.488,4	0,0	45.025,2	
Autres	4.677	2.592	3.645	3.624	-22,5%
Total	704.059	34.697	15.757	722.999	2,7%

